



CONSEIL SYNDICAL du 13 décembre 2021

Rapport n° 20211213 - 03

Objet : Rapport annuel sur la qualité des services (RPQS). Exercice 2020

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à Réseau31 de présenter annuellement un rapport sur divers indicateurs, relatifs à l'année écoulée, de qualité et de prix des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif qu'il offre aux usagers des collectivités adhérentes. La réglementation précise les éléments qui doivent être portés à la connaissance de la commission consultative des services publics.

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur ces rapports, pour lesquels une information des usagers sera assurée conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du CGCT.

Les rapports de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sont organisés autour de deux documents. Le premier présente l'activité générale de Réseau31 en 2020 pour l'ensemble de ses activités. Le second intitulé « annexe » détaille l'ensemble des chiffres par activité et par commission territoriale.

Ces rapports ont été étudiés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 octobre 2021.

Ces documents ne peuvent pas faire l'objet d'un envoi postal en raison du volume important qu'ils représentent. Néanmoins, ils sont disponibles sur simple demande auprès des services de Réseau31 et téléchargeables sur le lien communiqué par mail lors de l'envoi de la convocation aux membres du Conseil Syndical.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir donner acte au Président pour la communication des rapports annuels sur la qualité des services publics de Réseau31 pour l'exercice 2019.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne